

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2017-12-20

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 16 h le 20 décembre 2016 à la salle du conseil au 4765, chemin de Capelton, Canton de Hatley.

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Mesdames Sylvie Cassar, Danielle Côté, Maryse Gaudreau et Messieurs Vincent Fontaine, Jacques Bogenez et Patrick Clowery

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau,

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget 2018 et du règlement n° 2018-01
4. Période de questions des citoyens et visiteurs
5. Clôture de la séance

17-12-20.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 16 h 13 et déclare la séance ouverte.

17-12-20.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

17-12-20.03

ADOPTION DU BUDGET 2018 ET DU RÈGLEMENT N° 2018-01

IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES BOGENEZ

ET RÉSOLU D'adopter le budget 2018 et le règlement n° 2018-01 intitulé « *Règlement ayant pour objet d'établir le budget et de déterminer les taux de taxes et de compensation pour l'exercice financier 2018* »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17-12-20.04

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET VISITEURS

Aucune personne

17-12-20.05

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Sylvie propose la clôture de la séance à 16 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale